



Préparation succession gites de vacances

Par thierry180266

Bonjour,

J'ai 57 ans dans un mois, à la retraite dans deux ans. Je suis propriétaire également de 4 gites 5 qui se louent très bien. J'ai le statut de LMNP. Je suis marié, trois enfants adultes mais hélas, tous ont des soucis de santé psychiques si bien que je suis le seul à être actif pour le moment. Mon désir, le jour où je ne serai plus là, est de leur laisser quoi qu'il arrive une maison pour qu'ils aient un toit sur leur tête mais également cette petite entreprise de 4 gites type AIRBNB. Ca leur permettrait de vivre correctement, sans gros souci d'argent. Dois-je créer une SCI ? Et de quel type. Dois je passer devant le notaire ? Merci de tous vos bons conseils

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce sont des biens immobiliers dont vos héritiers décideront de l'usage, ils pourront les louer sous la forme qui leur conviendra. Ils pourront aussi les vendre, rien ne les oblige à continuer l'activité de location de gites.

Le mieux serait déjà de consulter un notaire, de voir si des donations en nu-propriété par exemple seraient judicieuses.

La SCI n'est pas la solution de tout.

Si vos enfants ont des soucis de santé psychique, il faut éventuellement envisager leur protection juridique.

Par thierry180266

Merci pour cette réponse. Il y a 4 maisonS et ils sont trois enfants. N'y a -t-il pas partage automatique en cas de décès des parents ?

Par yapasdequoi

Qu'entendez vous par "partage".

Le patrimoine est réparti entre les 3 enfants, ce qui veut dire qu'ils posséderont chacun 1/3 de chaque maison.

Si vous voulez qu'il se passe autre chose, il faut faire un testament ou espérez qu'ils tomberont d'accord entre eux.

S'ils sont vulnérables, vous devriez aussi prévoir la continuité de tutelle.